

Service vétérinaire – Environnement
10 Boulevard Gaston Doumergue
BP 76315
Cedex 2
44036 Nantes

Nantes, le 12/06/2024

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 07/06/2024

Contexte et constats

Publié sur  **GÉORISQUES**

SCEA DELAUNAY Père et Fils

La Grandville
44170 Jans

Références : 2024-01527
Code AIOT : 0054400781

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 07/06/2024 dans l'établissement SCEA DELAUNAY Père et Fils implanté La Grandville 44170 Jans. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site internet Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- SCEA DELAUNAY Père et Fils
- La Grandville 44170 Jans
- Code AIOT : 0054400781
- Régime : Elevage de volaille soumis à autorisation pour une capacité maximale de 49412 emplacements
- IED : Oui

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
 - ◆ le constat établi par l'inspection des installations classées ;
 - ◆ les observations éventuelles ;
 - ◆ le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
 - ◆ le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Monsieur le Préfet ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « Faits sans suite administrative » ;
- « Faits avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, des suites graduées et proportionnées avec :
 - ◆ soit la demande de justificatifs et/ou d'actions correctives à l'exploitant (afin de se conformer à la prescription) ;
 - ◆ soit conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement des suites (mise en demeure) ou des sanctions administratives ;
- « Faits concluant à une prescription inadaptée ou obsolète » : dans ce cas, une analyse approfondie sera menée a posteriori du contrôle puis éventuellement une modification de la rédaction de la prescription par voie d'arrêté préfectoral pourra être proposée.

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes font l'objet d'une proposition de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Proposition de suites de l'Inspection des installations classées à l'issue de la <u>présente</u> inspection ⁽¹⁾	Proposition de délais
5	Lutte contre l'incendie	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 12 et 13	Demande d'action corrective	3 mois
6	Dispositif de prévention des accidents	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 14	Demande d'action corrective	3 mois
11	Application des programmes d'action nitrate	Arrêté Ministériel du 19/12/2011, article Annexe 1 : I à VIII	Demande d'action corrective	3 mois
13	Mise en œuvre des MTD	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 41 et 42	Demande d'action corrective	/
14	Émissions atmosphérique d'ammoniac	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 45	Demande d'action corrective	/

(1) s'applique à compter de la date de la notification de l'acte ou de la date de la lettre de suite préfectorale

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire
1	Conformité de l'installation au dossier	Lettre du 03/02/2014
2	Règles d'implantation	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 5
3	Sécurité Incendie	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 10
4	Bâtiments et ouvrages de stockage des effluents	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 11
7	Dispositif de rétention des pollutions accidentelles	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 15
8	Prélèvements et consommation d'eau	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 17
9	Collecte et stockage des effluents	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 23
10	Plan d'épandage	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 27 et 37
12	Déchets et sous-produits animaux	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 33

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

Exploitation bien tenue.

Absence de contrôle des installations électriques et des extincteurs

Absence de déclaration GEREP depuis 2020

2-4) Fiches de constats

N° 1 : Conformité de l'installation au dossier

Référence réglementaire : Lettre du 03/02/2014
Thème(s) : Élevage, Dossier
Prescription contrôlée : Nature et Effectif
Constats : 1 bâtiment sur 2 en activité en production dinde : effectif conforme à l'autorisation Élevage de vaches laitières soumis à déclaration pour 65 animaux : présence de 35 vaches, en deçà du seuil de la déclaration.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 2 : Règles d'implantation

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 5
Thème(s) : Élevage, Implantation – Aménagement
Prescription contrôlée : Distance minimale d'implantation des bâtiments d'élevage et leurs annexes
Constats : Distance minimale d'implantation des bâtiments d'élevage conforme
Type de suites proposées : Sans suite

N° 3 : Sécurité Incendie

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 10
Thème(s) : Élevage, Sécurité – incendie
Prescription contrôlée : Propreté des locaux. Lutte contre la prolifération des insectes et des rongeurs.
Constats : Propreté des locaux satisfaisante Lutte contre la prolifération des rongeurs réalisée par l'exploitant
Type de suites proposées : Sans suite

N° 4 : Bâtiments et ouvrages de stockage des effluents

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 11
Thème(s) : Élevage, Pollution
Prescription contrôlée : Bâtiments d'élevage et ouvrages de stockage des effluents. Stockage des aliments en dehors des bâtiments.
Constats : Dimensionnement, étanchéité et sécurité des bâtiments d'élevage satisfaisant. Absence d'écoulement direct d'effluent dans le milieu naturel
Type de suites proposées : Sans suite

N° 5 : Lutte contre l'incendie

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 12 et 13
Thème(s) : Élevage, Sécurité – incendie
Prescription contrôlée : Lutte contre l'incendie
Constats : Lutte contre l'incendie : - Poteaux d'incendie dans le village de la Grande Ville - Extincteurs adaptés aux risques - absence de contrôle des extincteurs - Accès pour les véhicules du SDIS conforme
Demande à formuler à l'exploitant à la suite du constat : Faire réaliser le contrôle des extincteurs tous les ans.
Type de suites proposées : Avec suites
Proposition de suites : Demande d'action corrective
Proposition de délais : 3 mois

N° 6 : Dispositif de prévention des accidents

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 14
Thème(s) : Élevage, Sécurité – incendie
Prescription contrôlée : Registre des risques
Constats : - Absence de registre des risques comprenant notamment le plan des zones à risques d'incendie et d'explosion - Absence de contrôle des installations électriques des bâtiments d'élevage depuis moins de 5 ans
Demande à formuler à l'exploitant à la suite du constat : Faire réaliser le contrôle des installations électriques par un établissement agréé Mettre en place le registre des risques comprenant notamment le plan des zones à risques d'incendie et d'explosion
Type de suites proposées : Avec suites
Proposition de suites : Demande d'action corrective
Proposition de délais : 3 mois

N° 7 : Dispositif de rétention des pollutions accidentelles

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 15
Thème(s) : Élevage, Pollution
Prescription contrôlée : Dispositif de rétention des produits dangereux pour l'environnement.
Constats : - Hydrocarbure : cuve de fuel sur rétention - Absence de stockage de produits de nettoyage-désinfection et de traitement de l'eau
Type de suites proposées : Sans suite

N° 8 : Prélèvements et consommation d'eau

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 17
Thème(s) : Élevage, Pollution
Prescription contrôlée : Gestion de l'eau
Constats : Approvisionnement en eau : service d'eau public
Type de suites proposées : Sans suite

N° 9 : Collecte et stockage des effluents

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 23
Thème(s) : Élevage, Pollution
Prescription contrôlée : Stockage des effluents
Constats : Stockage de la litière au champ
Type de suites proposées : Sans suite

N° 10 : Plan d'épandage

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 27 et 37
Thème(s) : Élevage, Dossier
Prescription contrôlée : Plan d'épandage
Constats : Le plan d'épandage n'a pas changé depuis les années 90 : pas de nouvelle terre, pas d'importation d'effluent, épandage des effluents de l'élevage bovin et de l'élevage avicole de la SCEA DELAUNAY.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 11 : Application des programmes d'action nitrate

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 19/12/2011, article Annexe 1 : I à VIII
Thème(s) : Élevage, Pollution
Prescription contrôlée : Gestion des effluents et des épandages : période – stockage – plan de fumure et cahier d'enregistrement – couvertures végétales
Constats : Présentation du plan de fumure et du cahier d'enregistrement de la fertilisation de l'année 2023 : conforme Présentation des analyses de sol de l'année 2022 mais absence d'analyse en 2023.
Demande à formuler à l'exploitant à la suite du constat : Réaliser des analyses de sol tous les ans.
Type de suites proposées : Avec suites
Proposition de suites : Demande d'action corrective
Proposition de délais : 3 mois

N° 12 : Déchets et sous-produits animaux

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 33
Thème(s) : Élevage, Pollution
Prescription contrôlée : Gestion des déchets et des sous-produits animaux
Constats : Stockage des cadavres (équarrissage) : stockage en congélateur et bac équarissage. Stockage et destination des déchets de soins vétérinaires (médicaments, seringues, aiguilles...) : sans objet Stockage et destination des bidons et plastiques usagés, des sacs d'aliments, des ficelles,... : présentation d'une attestation de remise des déchets du 29/05/24 Absence de brûlage ou de résidu de brûlage Absence d'accumulation de déchets non triés
Type de suites proposées : Sans suite

N° 13 : Mise en œuvre des MTD

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 41 et 42
Thème(s) : Élevage, Dossier
Prescription contrôlée : Mise en œuvre des meilleurs techniques disponibles
Constats : - Traitement air - odeurs - poussières (MTD 11, 12, 13, 27, 28) : ventilation dynamique, litière sur copeaux - Gestion de l'eau (MTD 5, 6, 7) : abreuvement en pipette - Économie énergie (MTD 8) : éclairage néon, bâtiment isolé - Excrétions N et P (MTD 3, 4 et 24) et Émissions NH3 (MTD 14, 24, 25, 30 à 34) : données inconnues, absence de déclaration GEREPE
Type de suites proposées : Avec suites
Proposition de suites : Demande d'action corrective

N° 14 : Émissions atmosphérique d'ammoniac

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 45
Thème(s) : Élevage, Dossier
Prescription contrôlée : Déclaration des émissions atmosphériques d'ammoniac
Constats : Déclaration des émissions atmosphériques d'ammoniac : absence de déclaration GEREPE depuis 2020
Demande à formuler à l'exploitant à la suite du constat : Réaliser la déclaration des émissions atmosphériques d'ammoniac sur GEREPE tous les ans
Type de suites proposées : Avec suites
Proposition de suites : Demande d'action corrective